

**En 2020-2021, 2,89 millions d'inscriptions ont été enregistrées dans l'enseignement supérieur, y compris dans les sections de technicien supérieur (STS) en apprentissage, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. En augmentation depuis 2008 et après une croissance élevée liée à la démographie en 2018, cet effectif progresse à nouveau fortement par rapport à l'année précédente (+3,1%, soit +87 500 étudiants), suite au taux de réussite exceptionnel au baccalauréat 2020. En cinq ans, à dispositif équivalent, l'enseignement supérieur a accueilli 266 300 étudiants supplémentaires (+2,0% par an en moyenne). La hausse de la rentrée 2020 est prononcée dans les formations d'ingénieurs, les écoles de commerce et les STS en apprentissage. Cette croissance se retrouve dans toutes les académies. Elle est plus élevée dans l'enseignement privé (+9%) qui forme 23% des étudiants du supérieur. Un tiers des étudiants ont des parents cadres, 55% sont des femmes et 10% sont des étrangers en mobilité internationale.**

## Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2020-2021 en progression constante

En 2020-2021, on recense 2 894 500 inscriptions dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer (DROM) (tableau 1), y compris dans les STS en apprentissage (encadré Sources, champs et définitions). Cet effectif est en hausse pour la douzième année consécutive. Il progresse fortement cette année : +3,1 % par rapport à 2019, soit +87 500 inscriptions, après une hausse de +1,9 % en 2019. En l'espace de cinq ans, à dispositif équivalent (encadré Sources, champ et définitions), l'enseignement supérieur a accueilli 266 300 étudiants supplémentaires. Cet accroissement est nettement supérieur à celui observé sur les cinq années précédentes avec 220 700 étudiants de plus entre 2010 et 2015.

### Ralentissement des inscriptions à l'université : +0,9%

En 2020-2021, 1 650 000 inscriptions étudiantes sont dénombrées sur le périmètre universitaire strict, c'est-à-dire sans prendre en compte les composantes non universitaires des établissements expérimentaux (encadré Sources, champ et définitions). Comparé à 2019-2020, le nombre d'inscrits progresse de 0,9 % (soit +14 600 étudiants). Cette hausse survient après une croissance entre les rentrées 2018 et 2019 de 1,3 % qui faisait suite à la forte croissance de 1,9 %

entre 2017 et 2018 due à l'afflux des bacheliers de cette année, lié au boom démographique de l'an 2000. Elle est précédée par une période de moindre croissance observée aux rentrées 2017 et 2016 (respectivement +1,0 % et +1,1 %), après +2,8 % en 2015. Cette progression à la rentrée 2020, pour la dixième année consécutive, constitue néanmoins une inflexion de tendance par rapport au passé : les effectifs universitaires étant restés relativement stables (à champ constant) entre les rentrées 2000 et 2012 (+0,4 % par an en moyenne) alors qu'ils ont augmenté de +1,7 % par an en moyenne entre les rentrées 2013 et 2019. En 2020-2021, 332 400 nouveaux entrants sont inscrits dans les universités de France métropolitaine et des départements et régions d'outre-mer, soit une hausse de +2,4 %, après une baisse de -0,4 % en 2019 qui faisait suite à une hausse exceptionnelle en 2018 (+5,7 %).

On constate toujours davantage d'inscriptions en cursus licence (+1,7 %) après +2,0 % en 2019, +2,7 % en 2018 et +1,4 % en 2017. Les inscriptions sont particulièrement en hausse en licence générale (+5,6 %) du fait notamment de la création des licences accès santé (L.AS, cf. infra, formations où sont inscrits 13 500 étudiants). Le nombre d'inscriptions demeure stable en cursus master (-0,1 %) comme l'année dernière et continue de diminuer fortement en cursus doctorat (-2,3 % après -2,9 %).

**TABEAU 1 - Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur** (en milliers) y compris STS en apprentissage

En milliers	1980	1990	2000	2010	2015	2016 (4)	2017	2018	2019	2020	Évolution annuelle brute (en %)	2020 Péri-mètre EE (5)
Universités (1)	858,1	1 159,9	1 396,8	1 420,6	1 552,2	1 568,9	1 584,8	1 614,9	1 635,4	1 650,0	0,9	1 696,0
<i>dont préparation DUT</i>	53,7	74,3	116,9	115,7	116,2	116,6	116,8	119,7	120,6	120,9	0,3	120,9
<i>dont ingénieurs (yc en partenariat)</i>	8,3	10,5	23,2	23,9	28,5	29,7	29,9	31,0	31,8	31,2	-1,9	48,8
Formations d'ingénieurs (hors universités yc en partenariat)	31,6	47,1	73,4	101,6	118,0	122,8	128,9	133,2	135,8	140,7	3,6	123,1
STS et assimilés (scolaires)	67,9	199,3	238,9	242,2	256,1	257,2	256,6	262,6	262,5	267,4	1,8	267,4
STS apprentis				50,0	60,1	62,8	67,4	72,6	79,2	109,5	38,2	109,5
CPGE (2)	40,1	64,4	70,3	79,9	85,9	86,5	86,5	85,1	85,1	84,9	-0,2	84,9
Écoles de commerce, gestion et comptabilité (hors STS)	15,8	46,1	63,4	121,3	136,2	152,1	174,1	187,4	199,2	219,5	10,2	219,5
Écoles paramédicales et sociales (3)	91,7	74,4	93,4	137,4	135,2	135,1	134,8	138,6	140,6	140,6	-	140,1
Autres formations	75,8	125,7	224,2	196,3	226,2	232,0	256,8	260,1	269,2	282,0	4,7	254,2
<b>Ensemble</b>	<b>1 181,1</b>	<b>1 717,1</b>	<b>2 160,3</b>	<b>2 349,2</b>	<b>2 569,9</b>	<b>2 617,3</b>	<b>2 689,8</b>	<b>2 754,6</b>	<b>2 807,0</b>	<b>2 894,5</b>	<b>3,1</b>	<b>2 894,5</b>
<i>dont privé</i>		224,1	277,4	446,9	491,7	516,6	565,7	590,1	617,2	671,4	8,8	671,4
<i>dont étudiants étrangers</i>		161,1	174,6	286,1	309,6	323,9	343,4	360,3	372,5	367,8	-1,3	367,8

1. Y compris Lorraine

2. Les effectifs d'étudiants en diplôme d'études comptables et financières ont été comptés en CPGE avant 1990 et avec les autres établissements et formations ensuite.

3. Données provisoires en 2020-2021 pour les formations paramédicales et sociales (reconstruction des données 2019-2020).

4. Des opérations d'identification d'établissements manquants et d'extension de la couverture du système d'informations individualisé (auparavant fondé sur des données agrégées pour certains établissements) ont été mises en œuvre depuis la collecte 2016-2017 (*encadré Sources, champs et définitions*).

5. Les chiffres prennent en compte le nouveau périmètre des universités, comprenant les établissements expérimentaux créés ou modifiés à partir de 2020 dont le contour évolue chaque année.

Champ : France métropolitaine + DROM

Sources : MESRI-SIES / Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS (y compris en apprentissage) et CPGE collectées par le MENESR-DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

Les effectifs augmentent très légèrement (+0,3 % après +0,7 % en 2019-2020 et après une hausse exceptionnelle de 2,5 % en 2018-2019). Cette hausse est toutefois équivalente à celles de 2017 et 2016 (+0,2 % et +0,3 %).

Les disciplines générales scientifiques sont toujours particulièrement dynamiques avec des effectifs en progression pour la sixième année consécutive : +3,0 %. Le nombre d'étudiants inscrits en arts-lettres-langues-sciences humaines et sociales progresse également ces dernières années dans de moindres proportions avec +2,1 % en 2020. En droit-sciences politiques, on enregistre une hausse de +3,1 % en 2020, qui permet, avec les hausses observées en 2019, 2018 et 2017, de revenir peu ou prou aux effectifs de 2015 après la baisse de 2,3 % observée en 2016. En économie-gestion-AES, les effectifs restent stables (-0,1 %) après une hausse modérée en 2019 (+0,8 %), une progression exceptionnelle en 2018 (+2,6 %) et une légère hausse en 2017 (+0,7 %).

Dans les disciplines de santé (hors L.AS), les effectifs diminuent (-7,2 %) en lien avec la réforme de la première année (après +0,7 % en 2019, +1,6 % en 2018, +1,4 % en 2017 et +1,0 % en 2016). En effet, à la rentrée 2020, la réforme de l'accès aux études longues de santé entrait en vigueur : pour préparer les concours de médecine, maïeutique,

odontologie, pharmacie ou kinésithérapie (MMOPK), les étudiants peuvent s'inscrire dans le Parcours Accès Santé Spécifique (PASS), pour passer par une année majoritairement dédiée à la préparation des concours ou s'inscrire en licence dans une discipline générale, en suivant les enseignements d'une mineure santé en plus de leur discipline dominante. Ces parcours spécifiques de licence accès santé (L.AS) permettent de diversifier le profil des candidats aux filières de santé.

### Des étudiants toujours plus nombreux en formations d'ingénieurs et écoles de commerce, gestion et comptabilité

En 2020-2021, 171 800 étudiants suivent une formation d'ingénieurs, dont 31 200 à l'université, soit +2,6 % par rapport à l'année 2019-2020. Les effectifs des établissements sous tutelle du MESRI (soit 48 % des effectifs en formations d'ingénieurs) et des établissements sous tutelle d'autres ministères progressent fortement (respectivement +2,7 % et +3,5 %), tandis que ceux des formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) diminuent (-1,3 %). Le secteur privé assure la formation de près d'un tiers des étudiants en formations d'ingénieurs, son effectif

progresse de 4,4 % entre les rentrées 2019 et 2020. Le dynamisme observé pour ces formations d'ingénieurs s'inscrit dans une tendance de long terme : en 30 ans, leur effectif a été multipliés par 3. Sur les cinq dernières années, la progression s'est faite à un rythme moindre, avec une croissance moyenne annuelle de 3,3 % (+6,3 % dans les écoles privées).

Dans les écoles de commerce, gestion et comptabilité, qui relèvent quasiment toutes du secteur privé, le nombre d'étudiants a aussi fortement augmenté en 2020-2021 (+10,2 %) ce qui prolonge une tendance de fond : +6,4 % en moyenne annuelle entre 2000 et 2020. Elles forment cette année 219 500 étudiants aux métiers du commerce, de la gestion et de la vente. Environ 3 % d'entre eux sont inscrits dans les antennes étrangères de ces établissements. Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) accueillent 84 900 étudiants à la rentrée 2020. Ces effectifs sont quasiment identiques à ceux de 2019 et 2018, années qui ont fait suite à une baisse ponctuelle de 1,6 % des inscrits entre les rentrées 2017 et 2018. Depuis l'an 2000, le nombre d'étudiants en CPGE augmentait régulièrement mais modérément passant de 70 300 inscrits à la rentrée 2000 à 86 500 à la rentrée 2017. Sur les dix dernières années, la croissance des effectifs de CPGE

est de 6,3% tandis que celle du total des inscriptions dans l'enseignement supérieur atteint 23,2%. Le secteur public assure la formation de 84% des étudiants inscrits en CPGE, cette proportion est restée stable depuis plus de dix ans. Il existe trois filières de classes préparatoires : 63% des étudiants sont dans la filière scientifique, tandis que les classes économiques et commerciales en rassemblent 23% et les classes littéraires 14%. Les effectifs fléchissent légèrement en filière littéraire (-0,6%), sont stables en sciences et en filière économique et commerciale (-0,1%).

## Les effectifs en filière STS en hausse

À la rentrée 2020, 267 400 étudiants sous statut scolaire sont inscrits en sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés. Cet effectif est en hausse de +1,8% par rapport à l'année précédente après une stabilité en 2019, une hausse de +1,6% en 2018 et une légère baisse de -0,3% en 2017. Entre 2010 et 2016, les effectifs avaient progressé de 1,0% par an en moyenne. Les étudiants inscrits dans les spécialités de la production représentent près d'un tiers des étudiants en STS et assimilés, tandis

que les spécialités des services regroupent deux tiers des étudiants.

Les établissements (publics et privés) sous tutelle des ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur représentent 92% des inscrits en STS et assimilés, et accueillent 246 300 étudiants à la rentrée 2020. L'ensemble des établissements privés forment près d'un tiers des étudiants, avec une part plus élevée dans les spécialités des services (36%) que dans les spécialités de la production (20%). À la rentrée 2020, les STS et assimilés accueillent 119 400 néo-bacheliers sous statut scolaire. Après une forte croissance à la rentrée 2018 liée au boom démographique de l'an 2000 (+3,8%) puis un ralentissement à la rentrée 2019 de 0,5%, cet effectif connaît de nouveau une vive progression, de 2,2%, du fait de l'augmentation de plus de 7 points du taux de réussite au baccalauréat à la session 2020.

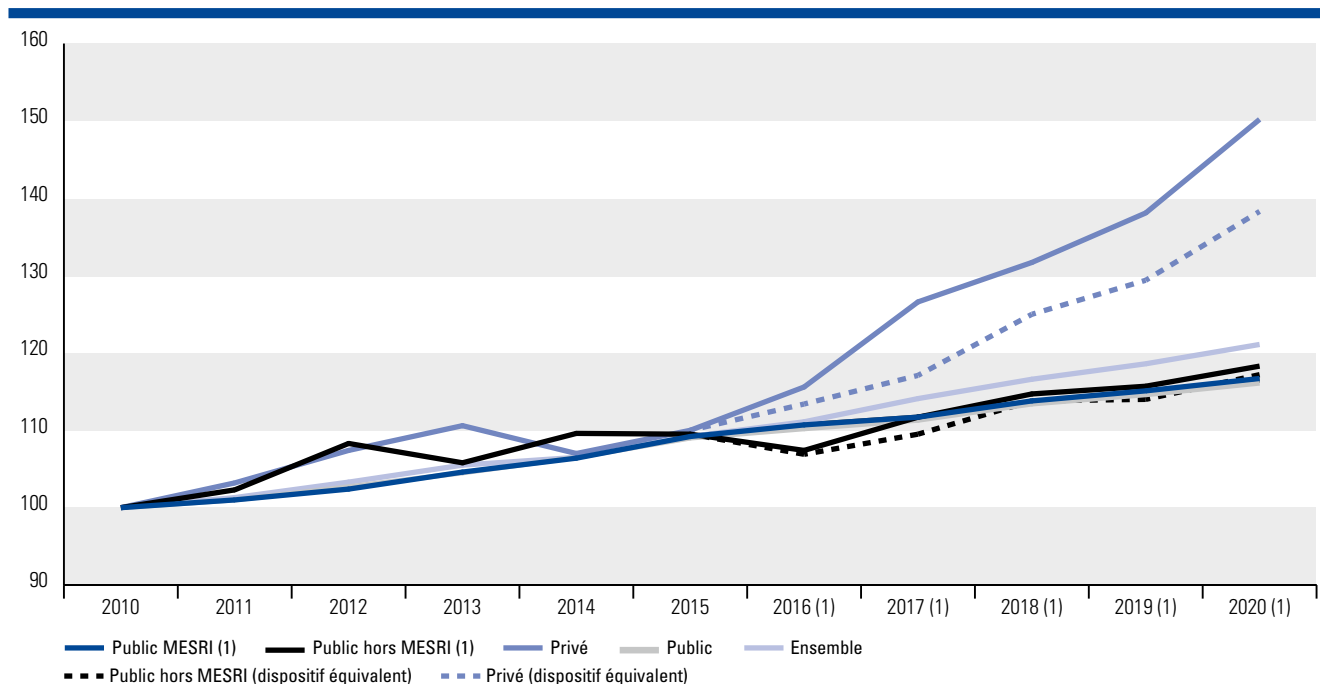
Même si leur part a baissé de plus de quinze points depuis 2010, les néo-bacheliers technologiques restent les plus nombreux à fréquenter les sections de techniciens supérieurs sous statut scolaire. Ils représentent près de quatre étudiants sur dix du nombre total de néo-bacheliers. La part des bacheliers généraux parmi les

néo-bacheliers en STS (23%), stable depuis une dizaine d'années, est en hausse en 2020 par rapport à l'année précédente (+2 points). Parallèlement, après une légère augmentation à la rentrée 2019, la proportion de néo-bacheliers professionnels en STS sous statut scolaire (37%) est en baisse cette année de 0,3 point. Cependant, elle a presque doublé depuis une dizaine d'années, ce qui est à rapprocher de la mise en œuvre de l'orientation prioritaire en STS en faveur des bacheliers professionnels avec la mise en place de quotas à l'entrée de ces formations.

Les étudiants en apprentissage en STS sont intégrés pour la première fois dans les effectifs de l'enseignement supérieur. En 2020-2021, 109 500 apprentis sont inscrits en STS, soit une hausse annuelle historique de +38,2%, après des hausses déjà importantes les rentrées précédentes (+9,1% en 2019, +7,7% en 2018 et +4,6% en 2016).

À la rentrée 2020-2021, les STS en apprentissage accueillent 42 200 néo-bacheliers soit une hausse exceptionnelle de +53,8% par rapport à l'année précédente. Près de la moitié de ces néo-bacheliers ont obtenu un baccalauréat professionnel. En dix ans cette part est en baisse de 8 points au profit des néo-bacheliers généraux qui passent de 15% en 2010-2011 à 22% en 2020-2021.

**GRAPHIQUE 1 - Évolution des effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur, selon le secteur et la tutelle depuis 2010, base 100 en 2010 y compris STS en apprentissage**



1. MESRI : Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Note : à partir de 2016, la forte augmentation des inscriptions dans l'enseignement privé est essentiellement due à une amélioration du dispositif de collecte. L'évolution à dispositif équivalent est représentée en pointillés.

Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

Sources : MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE, Scolarité, SIFA, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

Elle profite également, mais dans une moindre mesure, aux néo-bacheliers technologiques qui passent de 28 % en 2010-2011 à 29 % en 2020-2021.

### L'enseignement supérieur privé toujours en augmentation : +8,8%

En 2020-2021, la progression des inscriptions dans l'enseignement supérieur privé, de +8,8 % est à nouveau supérieure à celle de l'enseignement public (+1,5 %). Le secteur privé accueille 671 400 étudiants (y compris les apprentis en STS) soit 23,2 % des effectifs du supérieur, part

en hausse de 1,2 point par rapport à 2019 (*graphique 1*). Depuis 2010, et à l'exception de l'année 2014, le rythme de croissance des inscriptions dans l'enseignement public a toujours été inférieur à celui observé dans l'enseignement privé. En dix ans, les inscriptions dans le privé ont crû de 38 % (à dispositif équivalent), alors que les inscriptions dans le secteur public ont progressé de 17 % sur la même période.

La répartition par type d'établissement des étudiants du secteur privé contraste avec celle du secteur public : 33 % des étudiants du secteur privé sont inscrits dans une école de commerce, gestion et comptabilité (hors STS), 23 % sont en lycée (STS y compris en

apprentissage, CPGE), 10 % sont en école d'ingénieurs, 9 % sont dans une école paramédicale ou menant aux fonctions sociales, 8 % sont dans une école artistique ou culturelle et 6 % dans un établissement d'enseignement universitaire privé (*tableau 2*). Dans le secteur public, les étudiants sont principalement inscrits en universités (74 % des étudiants du secteur public), en STS et CPGE dans des lycées (13 %) et en écoles d'ingénieurs (5 %). Cette différence s'explique par l'offre de formation proposée par le secteur privé. Ainsi, la quasi-totalité des écoles de commerce, qu'elles soient en trois ou cinq ans, et des écoles préparant aux fonctions sociales appartiennent au secteur privé.

**TABLEAU 2 - Nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en fonction de la filière et du type d'établissement en 2020-2021** (en milliers) y compris STS en apprentissage

	Diplômes LMD	Professions de santé	Formations d'ingénieurs (1)	Préparation DUT	STS et assimilés (scolaires)	STS apprentis	CPGE + préparations intégrées	Autres	Total	Évolution 2020/2019 (%)	Répartition (%)
Lycées					248,1	109,5	82,9	11,0	451,5	8,8	15,6
<i>dont privé</i>					63,5	78,8	11,9	2,6	156,7	20,1	5,4
Universités (2)	1 129,0	186,8	31,2	120,9			4,5	177,6	1 650,0	0,9	57,0
Autre établissements d'enseignement universitaire (3)	41,8	1,2						32,1	75,1	3,9	2,6
<i>dont privé</i>	29,6	1,2						11,8	42,5	7,1	1,5
Écoles normales supérieures								7,3	7,3	1,7	0,3
Écoles d'ingénieurs	13,3		140,7		0,1		15,6	7,5	177,2	5,3	6,1
<i>dont privé</i>	0,1		56,5				10,9	1,4	68,8	1,9	2,4
Écoles de commerce, gestion et vente					6,5			219,6	226,1	9,7	7,8
<i>dont privé</i>					6,5			218,3	224,8	9,7	7,8
Écoles juridiques et administratives					0,1			9,7	9,8	10,2	0,3
<i>dont privé</i>					0,1			3,2	3,3	8,7	0,1
Écoles de journalisme et écoles littéraires					0,5			17,9	18,5	14,3	0,6
<i>dont privé</i>					0,5			17,9	18,5	14,3	0,6
Écoles paramédicales hors université (4)		108,8							108,8	-	3,8
<i>dont privé</i>		28,3							28,3	-	1,0
Écoles préparant aux fonctions sociales (4)					0,2			31,8	32,0	-	1,1
<i>dont privé</i>					0,2			31,0	31,2	-	1,1
Écoles supérieures artistiques et culturelles	0,2				0,5			67,3	68,0	5,6	2,4
<i>dont privé</i>					0,5			50,2	50,7	7,5	1,8
Écoles d'architecture	0,5							19,9	20,4	-0,6	0,7
<i>dont privé</i>								0,9	0,9	6,2	0,0
Écoles vétérinaires								3,2	3,2	2,2	0,1
Autres écoles de spécialités diverses	0,5				11,4		1,7	33,2	46,8	-4,7	1,6
<i>dont privé</i>	0,5				11,4		1,7	32,0	45,6	-5,1	1,6
<b>Total</b>	<b>1 185,3</b>	<b>296,7</b>	<b>171,8</b>	<b>120,9</b>	<b>267,4</b>	<b>109,5</b>	<b>104,8</b>	<b>638,1</b>	<b>2 894,5</b>	<b>3,1</b>	<b>100,0</b>
<i>dont privé</i>	<b>30,2</b>	<b>29,5</b>	<b>56,5</b>		<b>82,8</b>	<b>78,8</b>	<b>24,5</b>	<b>369,2</b>	<b>671,4</b>	<b>8,8</b>	<b>23,2</b>

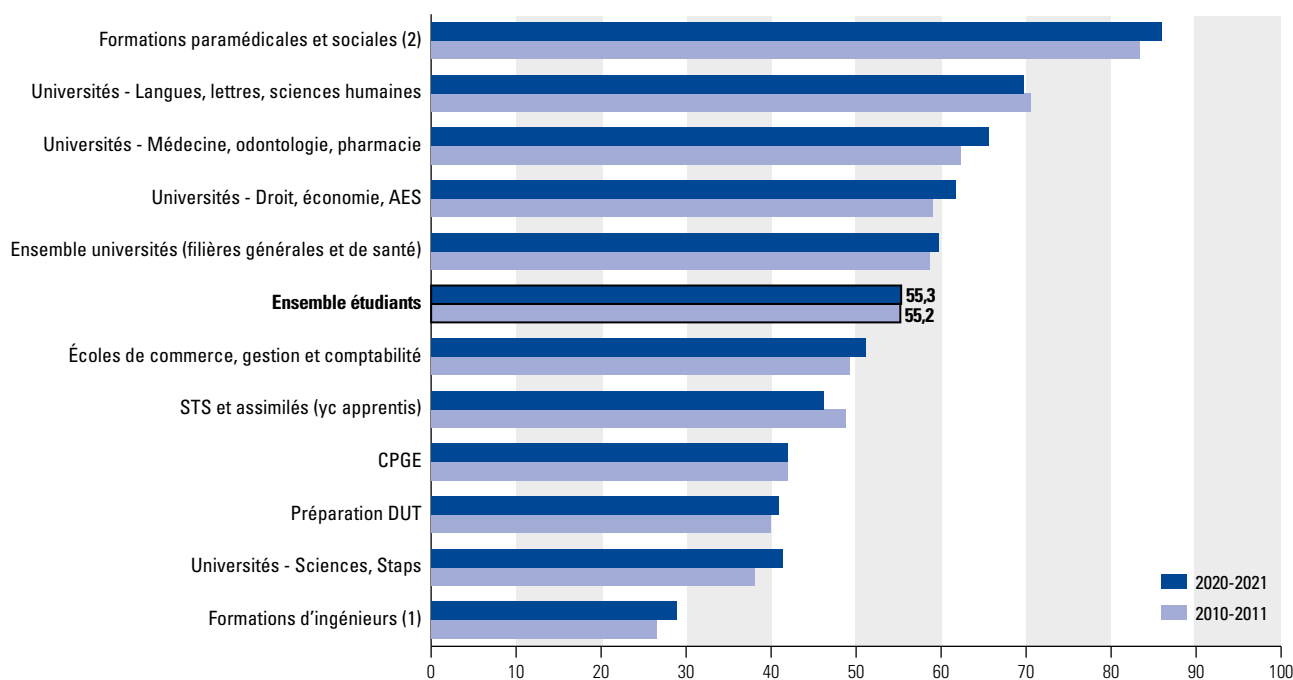
1. Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat, soit 13 608 étudiants en 2020.

2. Périmètre strict des universités, soit sans prise en compte du périmètre des grands ensembles universitaires créés ou modifiés par décrets en 2020, en application de l'ordonnance sur les établissements expérimentaux.

3. Regroupent les établissements privés de type universitaire et les « grands établissements », qui délivrent un enseignement de type universitaire : établissements privés d'enseignement universitaire, Paris-Dauphine, EHESS, IEP Paris, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, École pratique des hautes études, Museum national d'histoire naturelle, École nationale des chartes.

4. Données provisoires en 2020-2021 (reconduction des données 2019-2020).

Sources : MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE, Scolarité, SIFA, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.



1. Y compris les formations d'ingénieurs dépendantes des universités, des INP, des universités de technologies et les formations d'ingénieurs en partenariat.

2. Les dernières données disponibles portent sur 2019-2020.

Champ : France métropolitaine + DROM.

Sources : MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE, Scolarité, SIFA, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

Les établissements privés forment sept étudiants sur dix en STS par apprentissage.

### Toujours plus d'étudiantes que d'étudiants, sauf en CPGE, en DUT et en sciences

En 2020-2021, 55,3 % des étudiants de l'enseignement supérieur sont des femmes (graphique 2). La proportion d'étudiantes varie considérablement selon le type d'études. Les femmes sont largement majoritaires dans les formations paramédicales ou sociales (86 %), tandis qu'elles sont minoritaires dans les formations les plus sélectives (42 % en CPGE, 41 % en DUT), et plus encore en sciences (31 % des étudiants de CPGE en filière scientifique, 29 % des effectifs des formations d'ingénieurs).

Ces disparités se retrouvent à l'université où près de six étudiants sur dix sont des jeunes femmes (58 %). C'est dans les disciplines littéraires que la part des femmes est la plus élevée, en particulier en langues ou en lettres-sciences humaines (70 %). Les femmes représentent 66 % des étudiants de médecine, odontologie, pharmacie. *A contrario*, elles restent très minoritaires dans les autres disciplines scientifiques (40 %). En préparation au DUT, quatre étudiants sur dix sont des femmes; elles sont majoritaires

dans le secteur des services (52 % des étudiants), minoritaires dans le secteur de la production (26 % des étudiants).

Depuis 1980, le nombre d'étudiantes en France dépasse celui des étudiants. La proportion d'étudiantes a légèrement augmenté ces dix dernières années (+0,1 point). Elle fléchit en STS et assimilés y compris en apprentissage (-2,6 points en dix ans) et dans les formations universitaires littéraires (-0,8 point). La part des femmes a toutefois progressé depuis dix ans dans les formations d'ingénieurs (+2,4 points), dans les écoles de commerce (+1,9 point) et dans les formations paramédicales et sociales (+2,7 points). Elle augmente aussi à l'université en santé, en Sciences, en STAPS, en Droit, en économie, et en AES. Elle reste stable en CPGE.

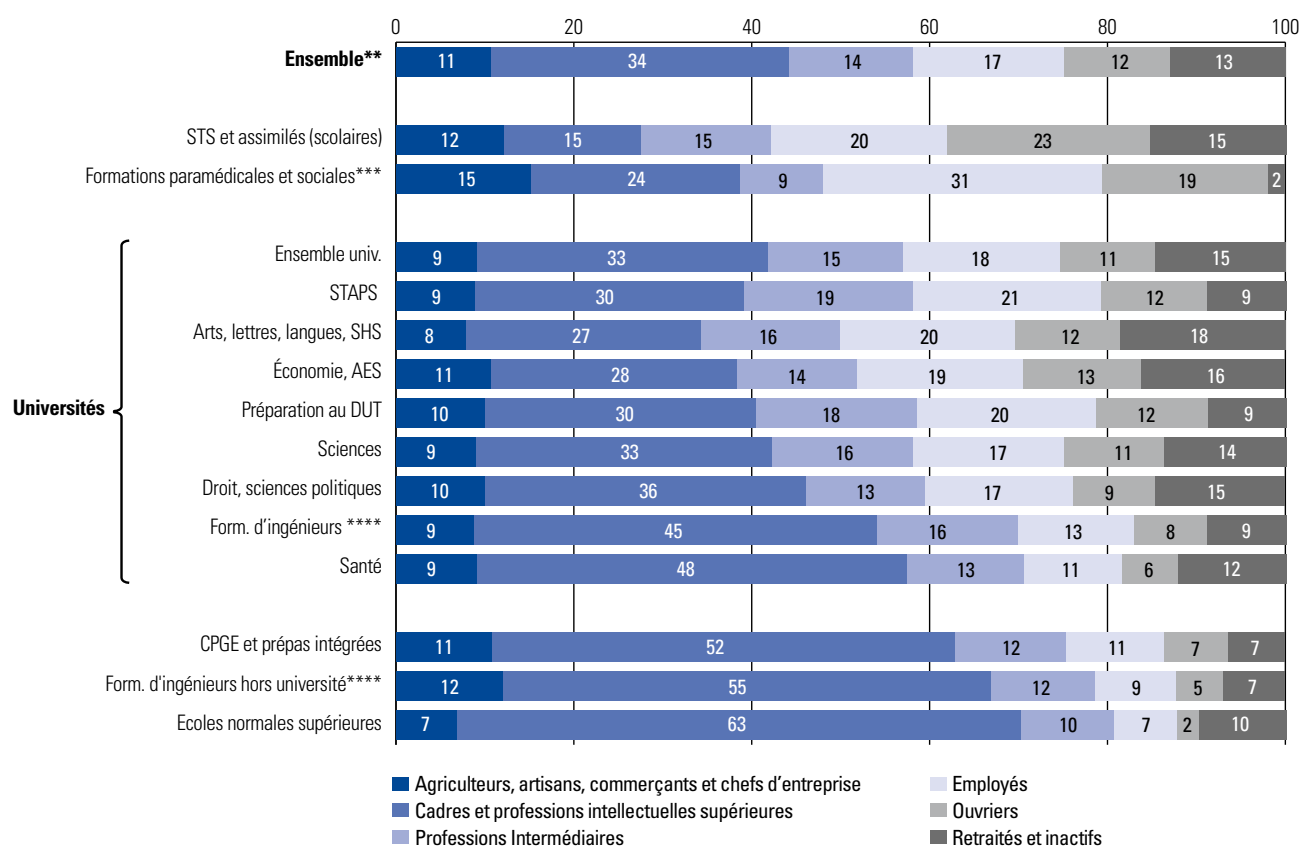
### Un tiers des étudiants ont des parents cadres et plus de la moitié quand ils sont inscrits en CPGE, en écoles normales supérieures ou en écoles d'ingénieurs

L'origine sociale des étudiants de nationalité française évolue très peu d'une année sur l'autre. Les étudiants des catégories sociales les plus favorisées continuent à être fortement surreprésentés par rapport

aux jeunes de catégories sociales plus modestes : toutes formations confondues, 34 % des étudiants ont des parents cadres ou exerçant une profession intellectuelle supérieure tandis que 12 % sont des enfants d'ouvriers et 17 % d'employés (graphique 3). Pour comparaison, en 2020 pour l'ensemble des personnes en emploi de plus de 35 ans, ces proportions sont respectivement de 21 %, 19 % et 25 %.

Ce constat global est très contrasté selon le type de formation. Les enfants de cadres représentent plus de la moitié des étudiants en CPGE, dans les formations d'ingénieurs, les écoles normales supérieures (ENS) et près de la moitié des étudiants dans les écoles de commerce, gestion et comptabilité. Ils sont en revanche peu nombreux en STS (15 %) et dans les formations paramédicales et sociales (24 %). À l'inverse, les enfants d'ouvriers sont sous-représentés dans la plupart des filières de l'enseignement supérieur, sauf en STS (23 %) et dans les formations paramédicales et sociales (19 %). La proportion d'enfants dont les parents occupent une profession intermédiaire ou d'employé est relativement homogène d'une filière à l'autre, malgré une légère surreprésentation en DUT (respectivement 18 % et 20 %) et en STAPS (19 % et 21 %) et, pour les enfants d'employés,

**GRAPHIQUE 3 - Origine sociale\* des étudiants français en 2020-2021 (%)**



\* Les proportions sont calculées en excluant les étudiants pour lesquels l'origine n'est pas renseignée, soit 15 % d'entre eux.

\*\*L'origine des étudiants n'est pas détaillée pour les STS en apprentissage, les écoles de commerce, gestion et comptabilité et les écoles artistiques ou de journalisme, la non réponse dépassant 40%.

\*\*\* Données 2019-2020 pour les formations paramédicales et sociales.

\*\*\*\* Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

Champ : France métropolitaine et DROM.

Sources : MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE, Scolarité, SIFA, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

dans les écoles paramédicales et sociales (31 %).

À l'université, et presque comme dans l'ensemble de la population étudiante française, les enfants de cadres et de personnes exerçant une profession intellectuelle supérieure représentent le tiers des effectifs, alors que les catégories défavorisées y sont moins bien représentées. Cependant, les répartitions ne sont pas homogènes selon le cursus, la filière et la discipline. Les enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures sont très largement surreprésentés dans les filières longues et plus sélectives que sont les disciplines de santé (48 %) et les formations d'ingénieurs (45%). Ils sont moins présents en « Arts, lettres, langues, SHS », en « Économie, AES » et en STAPS au profit des enfants d'employés et d'ouvriers. À l'université, les études longues sont plus le fait de jeunes dont les parents sont des cadres ou exercent une profession intellectuelle supérieure, en lien avec leur meilleure réussite aux examens : leur part passe de 29 % en cursus licence à 40 % en cursus

doctorat. Inversement, les enfants d'ouvriers représentent 12 % des étudiants inscrits à l'université en cursus licence et 6 % en cursus doctorat.

### Plus de 800 000 étudiants aidés financièrement (-2%), dont près de 750 000 boursiers sur critères sociaux

Durant l'année universitaire 2020-2021, 800 200 étudiants ont perçu au moins une aide financière, dont 749 600 une bourse sur critères sociaux (BCS) (tableau 3). La proportion de boursiers au sein des formations ouvrant droit à ce type de bourses est de 38,4 % en 2020-2021, taux en hausse de 1,6 point par rapport à l'année précédente. L'ensemble des étudiants bénéficiaires d'une aide représente ainsi 41,0 % des étudiants inscrits dans une des formations ouvrant droit à une bourse. Cette part est en baisse de 0,9 point après avoir augmenté de 2,4 points en 2019-2020, première année de crise sanitaire. Pour aider les étudiants,

« une aide spécifique COVID » a été mise en place à partir du 12 mai 2020 et jusqu'à la fin de l'année universitaire, cette aide n'existe plus en 2020-2021. Cependant, la part d'étudiants aidés en 2020-2021 reste supérieure de 1,5 point à celle de 2018-2019. De nouvelles aides à destination des boursiers ont été créées au cours de l'année pour faire face à la prolongation de la crise sanitaire. Entre septembre 2020 et juin 2021, plus de 315 000 étudiants boursiers ont bénéficié de l'une d'elles : le ticket repas à 1 euro. Cette aide a été pérennisée comme un droit connexe aux BCS en juillet 2021.

À l'université, le nombre d'étudiants boursiers sur critères sociaux est en hausse de +4,4 % par rapport à l'année précédente. En revanche, le nombre d'étudiants inscrits dans une formation ouvrant droit à cette bourse est en baisse de -0,7 %. Ainsi la part d'étudiants boursiers en formation universitaire est en hausse de +2 points pour atteindre 41,0 % cette année. Cette part est en hausse de +0,9 point (54,9 %) dans les sections de technicien supérieur cette

**TABLEAU 3 - Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière**

	2000-2001	2005-2006	2010-2011	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Boursiers sur critères sociaux	452 616	496 427	593 057	655 858	681 078	691 215	696 983	712 166	717 955	749 562
<i>dont aide au mérite</i>			23 344	33 876	36 239	39 110	41 666	41 993	38 757	45 353
En % d'étudiants concernés	27,0	28,7	33,4	34,5	34,8					
En % d'étudiants concernés (méthode révisée)				37,2	37,9	37,7	37,4	37,7	36,8	38,4
<b>Ensemble des étudiants percevant au moins une aide (1)</b>	<b>478 600</b>	<b>522 242</b>	<b>665 114</b>	<b>683 647</b>	<b>711 261</b>	<b>719 436</b>	<b>730 487</b>	<b>745 083</b>	<b>818 257</b>	<b>800 191</b>
En % d'étudiants concernés	28,6	30,2	37,5	36,0	36,3					
En % d'étudiants concernés (méthode révisée)				38,7	39,5	39,2	39,3	39,5	41,9	41,0
<b>En % des boursiers par type de formation (2)</b>										
Universités et assimilés (3) (4) <i>ancienne méthode</i>	26,6	28,8	33,8	34,7	34,5					
Universités <i>méthode révisée</i>				39,5	39,9	40,0	39,5	40,0	39,0	41,0
STS <i>ancienne méthode</i>	42,4	42,8	44,1	47,5	50,3					
STS <i>méthode révisée</i>				51,0	53,8	54,3	55,0	54,6	54,0	54,9
CPGE <i>ancienne méthode</i>	17,1	19,0	25,7	27,7	28,4					
CPGE <i>méthode révisée</i>				27,6	28,4	28,8	28,9	28,8	28,3	27,3

1. Il est possible de cumuler plusieurs aides. Ainsi en 2020-2021, 19 143 étudiants ont perçu une bourse sur critères sociaux et l'aide spécifique ponctuelle, 1 160 une allocation annuelle et l'aide ponctuelle. Les aides prises en compte sont les bourses sur critères sociaux, les bourses sur critères universitaires (supprimées en 2008), les bourses de mérite (remplacées progressivement à partir de 2008 par les aides au mérite), les allocations d'études (supprimées en 2008), les prêts d'honneur (supprimés en 2009), les aides du fonds national d'aide d'urgence devenues aides spécifiques.

2. Bourses sur critères sociaux du MESRI et bourses sur critères universitaires (supprimées en 2008).

3. Avant révision, cela comprend les universités, universités de technologie, écoles normales supérieures, instituts nationaux polytechniques, instituts d'études politiques, établissements privés d'enseignement universitaire. Après révision, uniquement les universités.

4. En 2009, les étudiants inscrits dans les IUFM intégrés dans une université de rattachement ne sont pas comptabilisés. On dénombre 13 422 boursiers dans les IUFM rattachés aux universités en 2009-2010.

Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte depuis 2013-2014).

Sources : MESRI-SIES / Systèmes d'information AGLAE (extractions annuelles au 15 mars), Système d'information SISE et données sur les STS et CPGE collectées par le MEN-MESRI-DEPP.

année, elle y a progressé de 11 points en dix ans. Le pourcentage de boursiers en CPGE s'élève à 27,3 %. Bien que perdant 1 point cette année, il a augmenté de près de 2 points en dix ans.

Les montants de la bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux pour l'année universitaire 2020-2021 ont été augmentés pour tous les échelons. Cependant, les plafonds de ressources n'ayant pas été modifiés, la structure par échelon évolue peu. Tous les échelons de bourse connaissent

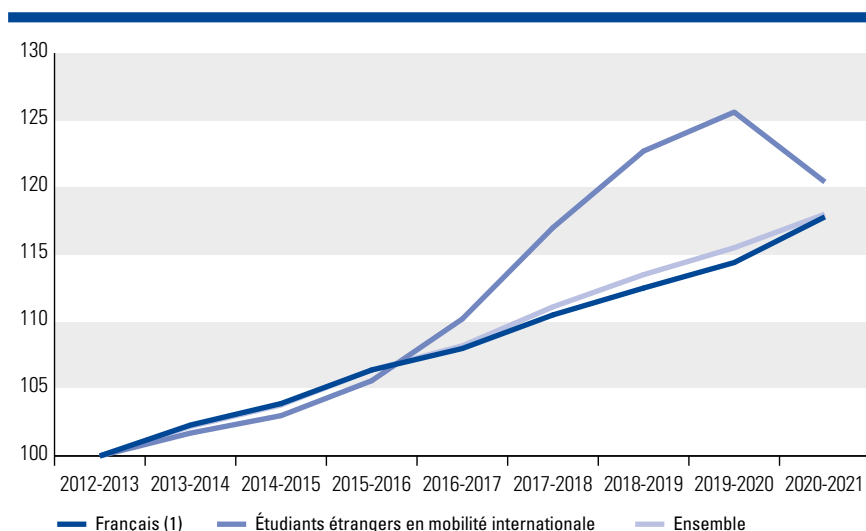
une augmentation de leurs effectifs sans exception. Les hausses les plus importantes sont pour les échelons 6 (+5,5 %) et 7 (+14,1 %). L'échelon 0, fusionné avec l'échelon 0 bis depuis la rentrée 2016<sup>1</sup>, concerne 31,8 % des boursiers et donne désormais droit à une aide de 1 032 euros annuels. L'échelon 7 est destiné aux étudiants dont les familles ont les ressources les plus faibles. Il concerne 7,5 % des boursiers et correspond à une bourse annuelle de 5 679 euros.

### Baisse du nombre d'étudiants étrangers en mobilité internationale (-4%)

À la rentrée 2020, le nombre d'étudiants étrangers en mobilité internationale<sup>2</sup> (*encadré Sources, champ et définitions*) inscrits dans l'enseignement supérieur français est estimé à 278 300 étudiants en France métropolitaine et DROM. Ils représentent 76 % de l'ensemble des étudiants de nationalité étrangère. En lien avec la crise sanitaire, leur effectif baisse de 4,2 % après plusieurs années de croissance certes ralenties en 2019-2020 (+2,4 % après +4,9 % en 2018-2019) (*graphique 4*). Entre 2015 et 2019, l'effectif d'étudiants en mobilité internationale a augmenté plus rapidement que celui des étudiants français.

En 2020, la part des étudiants étrangers en mobilité internationale (10,0 %) est en baisse de 0,7 point par rapport à 2019 (*graphique 5*). Cette part baisse dans toutes les formations sauf en STS et CPGE où elle est très faible (1,1 %). Sur cinq ans, elle est cependant en hausse de 0,3 point. La progression est très forte dans les écoles de commerce (+3,7 points), les étudiants en mobilité internationale y représentent

**GRAPHIQUE 4 - Évolution des effectifs étudiants français et étrangers en mobilité internationale depuis 2012 (base 100)**



1. y compris les étudiants étrangers ayant obtenu un baccalauréat ou une équivalence sur le territoire français.

En 2020-2021, ils sont au nombre de 86 500 (soit 3,4 % des étudiants Français ou résidents).

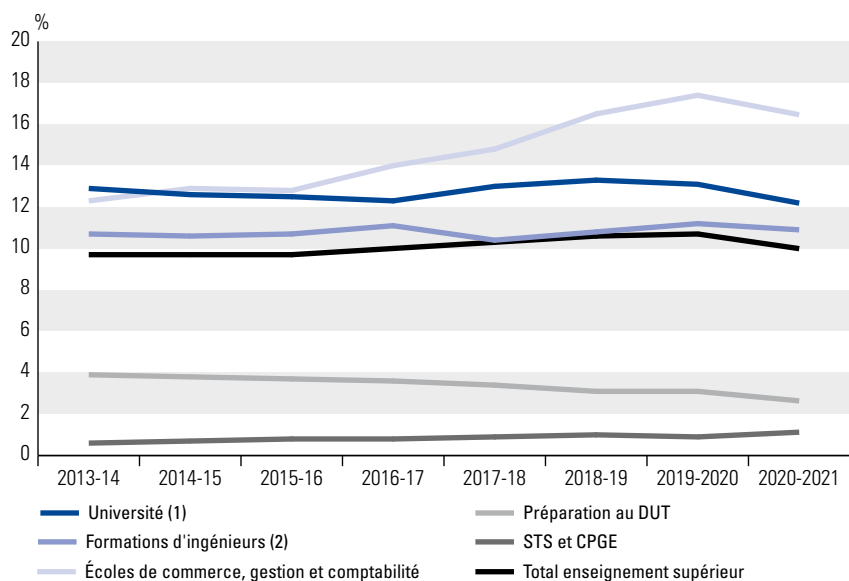
Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011)

Sources : MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE, Scolarité, SIFA, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

1. Jusqu'à cette réforme, appartenir à l'échelon 0 impliquait uniquement l'absence de droit de scolarité, sans aide financière supplémentaire.

2. Hors STS en apprentissage.

**GRAPHIQUE 5 - Évolution de la proportion d'étudiants étrangers en mobilité internationale dans les principales formations de l'enseignement supérieur**



1. Hors préparation au DUT et formations d'ingénieurs.

2. Y compris formations universitaires et formations d'ingénieurs en partenariat.

Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011)

Sources : MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE, Scolarité, SIFA, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

16,5 % des effectifs à la rentrée 2020. Cette hausse ne concerne que très modérément les écoles d'ingénieurs (+0,2 point) ainsi que les STS et CPGE (+0,3 point). À l'université (hors IUT et formations d'ingénieurs universitaires), la proportion d'étudiants en mobilité internationale dans la population étudiante, de 12,2 % à la rentrée 2020, enregistre une baisse de -0,9 point par rapport à la rentrée 2019. Elle croît avec le degré d'étude : 8,1 % en cursus licence, 14,9 % en cursus master et 38,4 % en doctorat (en 2019-2020, ces proportions étaient respectivement de 9,8 %, 15,7 % et 39,3 %).

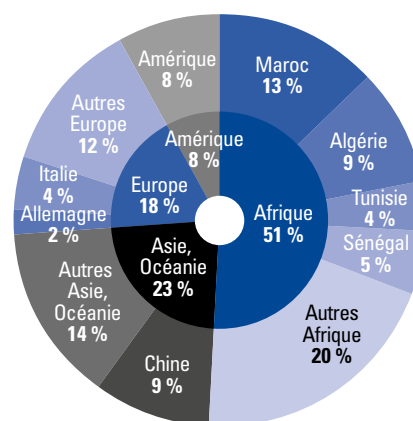
### Baisse plus importante des étudiants étrangers en mobilité internationale de l'Union européenne (-9%) que pour les extracommunautaires (-3%)

Près d'un étudiant étranger en mobilité internationale sur cinq est originaire du continent européen, et un sur deux est issu du continent africain : 26 % d'entre eux viennent du Maghreb et 25 % de l'Afrique subsaharienne (graphique 6). Enfin, 23 % sont originaires d'Asie ou d'Océanie et 8 % du continent américain. La moitié des étudiants de nationalité étrangère possède une des dix nationalités suivantes classées par ordre décroissant selon leur effectif :

marocaine, chinoise, algérienne, sénégalaise, italienne, tunisienne, ivoirienne, libanaise, camerounaise, allemande. À l'université, l'origine géographique varie avec le degré d'études de la formation. Ainsi, les étudiants originaires d'Afrique et d'Asie sont surreprésentés en cursus doctorat (respectivement 34,4 % et 30,2 %), tandis que 60,9 % des étudiants internationaux en master sont africains.

Pour rappel, la mise en place de la stratégie « Bienvenue en France » a eu lieu en 2019. Réformant l'accueil des étudiants étrangers en mobilité internationale, elle comporte un ensemble de dispositions favorisant l'expérience des étudiants internationaux : simplification de la politique des visas, multiplication des formations de français langue étrangère, label qualité pour les établissements offrant les meilleures conditions d'accueil. Elle s'accompagne de la différenciation des frais de scolarité pour les étudiants provenant de pays hors de l'Union Européenne (hors Royaume Uni) et de l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein, Andorre et la Suisse mais aussi d'une forte augmentation du nombre de bourses et de l'exonération des frais d'inscription. Entre les rentrées 2019 et 2020, en pleine période de pandémie, les inscriptions d'étudiants étrangers en mobilité internationale diminuent plus fortement pour les étudiants venant de l'Union Européenne<sup>3</sup> (-9,4 %) que

**GRAPHIQUE 6 - Répartition des étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur par nationalité en 2020-2021**



1. Hors étudiants étrangers à la nationalité non renseignée (0,8 % des étudiants étrangers en mobilité internationale en 2020-2021).

Champ : France métropolitaine + DROM

Sources : MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE, Scolarité, SIFA, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

pour ceux issus d'un pays extracommunautaire (-3,3 %) (annexe 3 et 4). Parmi les étudiants extracommunautaires, la baisse des inscriptions entre 2019 et 2020 concerne toutes les zones géographiques à l'exception des étudiants d'Afrique subsaharienne (hors étudiants maghrébins) (annexe 2). Les évolutions par formation suivie diffèrent aussi entre les deux catégories de nationalités. À l'université, comme pour l'ensemble de l'enseignement supérieur, le nombre d'étudiants de l'Union européenne baisse plus fortement que celui des extracommunautaires (-13 % contre -5 %). En formation d'ingénieurs non universitaire, les évolutions sont opposées : le nombre d'étudiants étrangers en mobilité internationale en provenance de l'Union européenne diminue de 11 %, alors qu'il augmente de 4 % pour les étudiants extracommunautaires. Les effectifs progressent dans les écoles de commerce, gestion, vente, plus fortement pour les étudiants extracommunautaires que pour ceux de l'Union européenne (respectivement +5 % et +2 %). Une hausse importante est observée pour les CPGE et STS qui accueillent 4 000 étudiants étrangers en mobilité internationale en 2020-2021 ; elle est de +30 % pour les étudiants de l'Union

3. En l'absence de données plus précises, pour ces étudiants identifiés en mobilité internationale, le pays de nationalité est considéré comme le pays de provenance.



**TABLEAU 4 - Répartition par académie des principales filières de l'enseignement supérieur en 2020-2021, évolution par rapport à 2019-2020**, y compris STS en apprentissage

Académies	Diplômes LMD	Formations d'ingénieurs (1)	Préparation DUT	Autres diplômes universitaires (dont santé) (2)	STS et assimilés (scolaires)	STS (apprentis)	CPGE + Préparations intégrées	Écoles de commerce, gestion et comptabilité à diplôme visé (hors STS)	Écoles paramédicales et sociales	Autres (3)	Total	Évolution 2019/2020 (%)
Aix-Marseille	52 766	4 326	4 335	17 743	11 423	5 579	3 780	6 287	7 458	5 241	118 938	4,2
Amiens	19 233	5 874	3 774	5 976	7 037	2 922	2 501	576	4 391	765	53 049	1,6
Besançon	14 773	2 852	2 407	5 731	4 557	2 411	1 471	612	2 547	507	37 868	2,1
Bordeaux	51 593	5 508	5 057	19 902	12 630	5 247	4 223	17 141	6 643	10 675	138 619	1,8
Clermont-Ferrand	20 974	2 523	2 836	7 876	5 899	1 948	1 783	1 773	3 008	3 635	52 255	2,5
Corse	2 924	44	460	964	552	286	88	31	418	163	5 930	1,5
Dijon	18 308	2 163	2 811	8 297	5 691	1 719	2 369	2 641	3 116	1 899	49 014	1,4
Grenoble	38 706	6 249	7 343	14 545	11 014	6 025	3 530	7 240	5 392	2 663	102 707	1,7
Lille	84 873	12 134	7 926	21 920	21 143	5 775	6 553	14 506	11 310	7 357	193 497	2,9
Limoges	10 157	1 170	1 862	5 055	3 563	584	773	96	2 083	480	25 823	3,6
Lyon	77 662	15 660	7 415	33 298	12 612	7 021	7 179	22 708	7 496	20 051	211 102	1,0
Montpellier	56 766	4 027	3 949	19 481	11 671	3 526	3 516	6 272	5 345	6 316	120 869	2,7
Nancy-Metz	37 931	7 172	5 926	12 928	9 003	3 727	2 869	2 894	5 525	2 721	90 696	3,2
Nantes	59 681	10 994	5 775	18 661	16 696	7 994	5 685	9 615	6 104	9 852	151 057	3,9
Nice	27 917	2 306	3 532	7 910	6 619	2 596	2 835	7 067	3 782	2 098	66 662	4,8
Normandie	46 956	7 093	7 043	14 216	12 053	5 197	3 324	8 991	7 142	2 781	114 796	4,2
Orléans-Tours	30 117	3 124	4 449	9 068	8 841	4 323	3 110	742	5 274	1 691	70 739	3,3
Poitiers	27 026	2 874	3 057	5 748	5 815	3 362	1 281	3 463	3 060	1 379	57 065	3,5
Reims	15 424	2 827	3 346	6 350	6 054	1 769	2 085	6 003	2 544	1 211	47 613	5,6
Rennes	61 298	9 848	6 846	16 951	15 739	5 110	4 544	9 619	6 103	5 835	141 893	6,3
Strasbourg	40 795	4 736	3 961	14 960	6 701	3 325	2 911	493	4 110	4 006	85 998	1,5
Toulouse	66 314	11 749	6 628	17 296	13 547	4 328	5 405	8 992	5 541	7 294	147 094	3,2
<b>Total province</b>	<b>862 194</b>	<b>125 253</b>	<b>100 738</b>	<b>284 876</b>	<b>208 860</b>	<b>84 774</b>	<b>71 815</b>	<b>137 762</b>	<b>108 392</b>	<b>98 620</b>	<b>2 083 284</b>	<b>3,0</b>
Paris	133 804	10 763	2 149	67 712	16 857	7 943	15 660	51 089	9 876	54 277	370 130	2,4
Créteil	73 451	15 788	9 632	17 986	14 941	4 914	5 154	958	9 350	10 424	162 598	2,2
Versailles	89 285	19 864	7 098	19 979	15 771	9 447	10 367	29 267	9 900	12 858	223 836	4,5
<b>Total Ile-de-France</b>	<b>296 540</b>	<b>46 415</b>	<b>18 879</b>	<b>105 677</b>	<b>47 569</b>	<b>22 304</b>	<b>31 181</b>	<b>81 314</b>	<b>28 126</b>	<b>77 559</b>	<b>756 564</b>	<b>2,9</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>1 158 734</b>	<b>171 668</b>	<b>119 617</b>	<b>390 553</b>	<b>256 429</b>	<b>107 078</b>	<b>102 996</b>	<b>219 076</b>	<b>137 518</b>	<b>176 179</b>	<b>2 839 848</b>	<b>3,0</b>
Guadeloupe	4 713	57	251	1 890	2 434	659	475	0	676	103	11 258	10,7
Guyane	3 281	0	173	506	758	324	72	63	351	48	5 576	8,7
La Réunion	13 761	118	688	3 291	4 251	858	851	157	1 343	510	25 828	8,7
Martinique	3 703	0	201	1 252	2 618	496	342	164	588	241	9 605	8,5
Mayotte	1 128	0	0	128	860	65	19	0	137	15	2 352	14,8
<b>Total DROM</b>	<b>26 586</b>	<b>175</b>	<b>1 313</b>	<b>7 067</b>	<b>10 921</b>	<b>2 402</b>	<b>1 759</b>	<b>384</b>	<b>3 095</b>	<b>917</b>	<b>54 619</b>	<b>9,3</b>
<b>France métr. + DROM</b>	<b>1 185 320</b>	<b>171 843</b>	<b>120 930</b>	<b>397 620</b>	<b>267 350</b>	<b>109 480</b>	<b>104 755</b>	<b>219 460</b>	<b>140 613</b>	<b>177 096</b>	<b>2 894 467</b>	<b>3,1</b>

1. Ensemble des formations d'ingénieurs (universitaires ou non), y compris les formations d'ingénieurs en partenariat, soit 13 608 étudiants en 2020.

2. Diplômes hors LMD, ingénieurs et DUT préparés dans les universités, les grands établissements et les établissements privés d'enseignement universitaire.

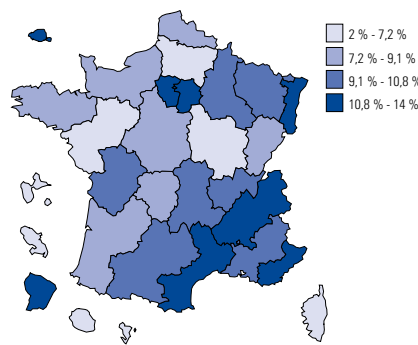
3. Écoles d'art, d'architecture, établissements universitaires privés, écoles de commerce à diplôme non visé, autres établissements ou formations de spécialités diverses.

Champ : France métropolitaine + DROM

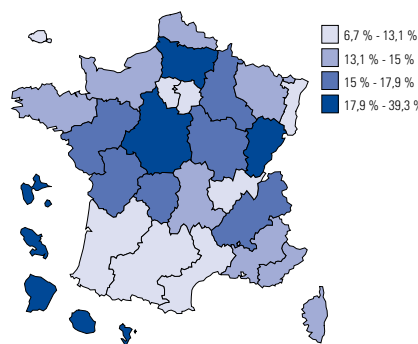
Sources : MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE, Scolarité, SIFA, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

européenne et de +33 % pour les extra-communautaires. En revanche, une baisse est observée dans les écoles artistiques, d'architecture, de journalisme, où elle est moins importante pour les étudiants de l'Union européenne (-2 % contre -3 %). Les évolutions des étudiants en mobilité internationale de nationalité non soumise aux frais de scolarité différenciés sont presque identiques à celles des étudiants européens. Les étudiants étrangers en mobilité internationale ne se répartissent pas de manière équitable sur le territoire. Ils sont plus nombreux dans les académies d'Île-de-France (11 % à Créteil, 12 % à Versailles et 14 % à Paris) ainsi que dans les académies frontalières comme celle de Strasbourg, de Nancy-Metz, de Nice, de Grenoble, de Montpellier et de Lyon (*carte 1*). En revanche, leur proportion est très faible aux Antilles, à la Réunion, à Mayotte et en Corse. Cette proportion est en baisse dans toutes les académies sauf celles d'Aix Marseille, Rennes, Guyane, Mayotte et des Antilles.

**CARTE 1 - Part des étudiants internationaux par académie en 2020**  
(France métropolitaine + DROM : 10,0 %)

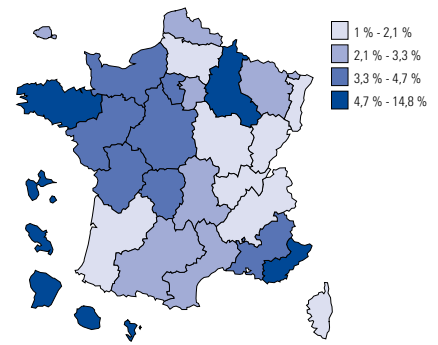


**CARTE 3 - Part des effectifs étudiants en STS en 2020**  
(France métropolitaine + DROM : 13,0 %)

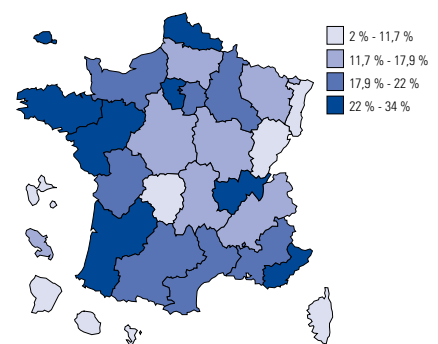


Sources : MESRI-SIES

**CARTE 2 - Évolution des effectifs d'étudiants entre 2019 et 2020**  
(France métropolitaine + DROM : +3,1 %)



**CARTE 4 - Part des étudiants dans l'enseignement privé par académie en 2020**  
(France métropolitaine + DROM : 23,2 %)



## Les effectifs d'étudiants sont en progression dans toutes les académies

En 2020, plus du quart (26 %) des effectifs étudiants se concentrent en Île-de-France. Les principales académies de province sont celles de Lyon, Lille, Nantes, Toulouse, Rennes et Bordeaux, qui accueillent, à elles six, un tiers des effectifs (34 %). À l'opposé, les académies les plus petites de métropole sont celles de Corse, Limoges et Besançon, qui regroupent seulement 2,4 % des effectifs totaux. Les effectifs augmentent par rapport à 2019 dans toutes les académies. Les académies les plus dynamiques de métropole, en termes d'augmentation d'effectifs, sont celles de Rennes (+6,3 %), de Reims (+5,6 %), Nice (+4,8 %) et Normandie (+4,2 %) (*carte 2*).

L'académie de Paris concentre à elle seule un grand nombre d'étudiants (13 % des effectifs), avec une offre de formation très diversifiée (*tableau 4*). Seulement 7 % des étudiants parisiens sont inscrits dans une filière courte (préparation au DUT, BTS y compris en apprentissage et formations assimilées) et 44 % sont inscrits à l'université (ces proportions sont respectivement de 17 % et 57 % sur l'ensemble du territoire

national). En revanche, l'enseignement privé, les écoles de commerce ainsi que les CPGE y sont plus fortement représentés.

Dans les académies de Corse, Strasbourg, Guyane, Nancy-Metz, Limoges, La Réunion et Montpellier, plus de deux tiers des étudiants sont inscrits à l'université. Les écoles de commerce et l'enseignement privé y sont assez peu présents.

Dans certaines petites ou moyennes académies (Amiens, Orléans-Tours, Besançon, Grenoble, Reims, Nantes, Limoges, Poitiers), la part des STS y compris en apprentissage est très élevée (plus de 16 %, contre 13 % pour la moyenne métropolitaine) (*carte 3*). Dans les DROM, l'offre de formation est très différente de celle du reste du territoire : il s'agit principalement d'universités et de formations courtes (respectivement 64 % et 27 %). Les formations d'ingénieurs et les écoles de commerce y sont quasiment absentes.

La part des étudiants en formation d'ingénieurs est plus importante dans les académies d'Amiens, Créteil, Versailles, Toulouse et Nancy-Metz. Dans les académies de

Paris, Versailles, Reims, Lyon et Nice, la part des étudiants en écoles de commerce est élevée.

Lille et Rennes sont les deux académies qui proposent l'offre de formation la plus proche de la moyenne nationale.

La part de l'enseignement privé est historiquement très variable d'une académie à l'autre (*carte 4*). Elle est faible pour les académies de Mayotte (2 %), Corse (4 %) et Guyane (8 %) et forte (34 %) dans les académies de Nantes et Paris. Plus d'un étudiant sur quatre est formé dans le secteur privé dans les académies de Lyon, Versailles, Lille et Bordeaux.

**Guirane Ndao,**  
**MESRI-SIES**

## Pour en savoir plus

- Ndao, G., « Hausse sensible des effectifs inscrits dans l'enseignement supérieur en 2020-2021 », *Note Flash enseignement supérieur et recherche* n° 17, MESR-DGESIP/DGRI-SIES, juillet 2020.
- Marlat, D. et Perraud-Ussel C., « Les étudiants inscrits dans les universités françaises en 2020-2021 », *Note d'information enseignement supérieur et recherche* n° 12, MESRI-SIES, novembre 2021.
- Lefeuvre, I. et Ndao G., « Parcours et réussite des étudiants étrangers en mobilité internationale », *Note d'information enseignement supérieur et recherche* n° 20.10, MENESR-DGESIP/DGRI-SIES, juillet 2020.
- Papagiorgiou, H., « Les boursiers sur critères sociaux en 2020-2021 », *Note Flash enseignement supérieur et recherche* n° 20, MESRI-SIES, septembre 2021.
- Ndao, G. et Pirus C., « Le devenir des bacheliers professionnels qui poursuivent des études », *Note d'information enseignement supérieur et recherche* n° 7, MESRI-SIES, avril 2019.
- *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, DEPP-SIES, 2021

Sites internet :

[www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/statistiques](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/statistiques)

[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

## Sources, champs et définitions

**Sources :** MESRI-SIES / Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MENJS-DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

**Champ de l'étude :** ensemble des inscriptions dans un établissement d'enseignement supérieur (hors inscriptions simultanées en licence et CPGE) de France métropolitaine et DROM, y compris Mayotte depuis 2011 mais hors les universités de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie Française qui accueillent 6 500 étudiants en 2020-2021.

L'étude de l'origine sociale se limite aux étudiants de nationalité française car l'information sur l'origine sociale des étudiants étrangers n'est pas collectée dans toutes les filières ou pas avec une qualité comparable.

### Les sections de technicien supérieur (STS) en apprentissage

Les sections de techniciens supérieurs sont des classes qui préparent, après le baccalauréat, au brevet de technicien supérieur (BTS). Ces formations sont soit dispensées sous un format scolaire soit en apprentissage. L'effectif d'étudiants inscrits dans une STS en apprentissage est intégré pour la première fois cette année dans le calcul des effectifs de l'enseignement supérieur, et compte 109 500 étudiants apprentis. En dix ans, leur effectif a plus que doublé (60 000 étudiants supplémentaires) alors qu'il a augmenté de +23 % pour l'ensemble des formations de l'enseignement supérieur.

### Les établissements expérimentaux (EE)

Depuis 2019-2020, de grands ensembles universitaires se sont créés ou modifiés par décrets, en application de l'ordonnance du 12 décembre 2018 sur les établissements expérimentaux (EE). Au sein de ces nouvelles universités, sont désormais intégrés des établissements comme membres ou composantes, dont les étudiants sont dès lors comptabilisés comme inscrits dans ces universités expérimentales. Cette évolution implique un double chiffrage du nombre d'inscriptions selon le périmètre retenu, le contour historique (périmètre strict) ou le nouveau (périmètre incluant les membres non universitaires des EE). On dénombre neuf universités expérimentales (hors Institut Polytechnique de Paris) : « Université de Grenoble Alpes », « Université Côte d'Azur », « Université Paris Saclay », « Université Paris Sciences

et Lettres », « Université de Paris », « Université Gustave Eiffel », « CY Cergy Université », « Université Polytechnique des Hauts de France » et « Université Clermont-Auvergne ».

En tout, en incluant les membres non universitaires des EE, 1 696 000 étudiants sont inscrits dans les universités de France, soit 46 000 étudiants supplémentaires par rapport au périmètre universitaire strict. Parmi ces derniers, huit sur dix sont en cursus master, principalement en sciences ou en sciences économiques et de gestion (*annexe 1*).

Le nombre de nouveaux entrants sur ce nouveau champ est de 335 100 en 2020-2021, soit 2 600 étudiants de plus que l'année précédente.

### Définitions

**« À dispositif équivalent » :** des opérations d'identification d'établissements manquants et d'extension de la couverture du système d'informations individualisé (auparavant fondé sur des données agrégées pour certains établissements) ont été mises en œuvre depuis la collecte 2016-2017. Sont essentiellement concernés des établissements publics ou privés hors tutelle du MESRI, principalement des écoles d'art et de commerce. Les évolutions entre la rentrée 2020 et les rentrées antérieures sont établies à dispositif équivalent, neutralisant ainsi les discontinuités statistiques induites par l'amélioration de la collecte.

**Nouveaux entrants en université :** un étudiant est considéré comme nouvel entrant s'il s'inscrit pour la première fois en première année de cursus licence (y compris DUT), qu'il soit nouveau bachelier de l'année ou non. Les nouveaux entrants en première année de cursus licence à l'université sont soit des nouveaux bacheliers (86 %), soit des bacheliers des années antérieures (8 %) reprenant leurs études ou inscrits précédemment dans le supérieur hors universités, soit des étudiants dispensés du baccalauréat (6 % dont 5 % d'étrangers en mobilité internationale et 1 % d'autres dispensés).

**Étudiants étrangers en mobilité internationale :** parmi les étudiants étrangers, ceux venus en France spécifiquement pour y suivre leurs études sont appelés **étudiants en mobilité internationale**. Ils correspondent aux étudiants de nationalité étrangère titulaires d'un diplôme d'études secondaires étranger ou d'un baccalauréat français obtenu à l'étranger.